

La réglementation ERP (art. GN 8) et le Code du travail (art. R. 4214-26) intègrent des contraintes réglementaires précises en matière d'évacuation des personnes en situation de handicap. Les obligations concernent les bâtiments neufs et existants et peuvent être lourdes de conséquences sur les opérations de travaux.

PERMETTRE L'ÉVACUATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (GN 8) - INC11

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Connaître les obligations liées à l'évacuation des personnes en situation de handicap
- Savoir utiliser les solutions équivalentes
- Connaître les solutions techniques permettant de répondre à la réglementation
- Pouvoir intégrer l'évacuation des personnes en situation de handicap aux consignes d'évacuation
- Mettre en application à travers des cas pratiques concrets

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les architectes
Les bureaux d'études
Les services techniques
Les chefs d'établissements

DURÉE : 1 journée de formation

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Rappel du contexte réglementaire
Les principales dispositions

LE NOUVEAU GN 8

Historique
Les nouvelles obligations

LES ESPACES D'ATTENTE SÉCURISÉS

Définition
Caractéristiques

LES CAS D'EXONÉRATION

Caractéristiques des cas d'exonération

LES SOLUTIONS ÉQUIVALENTES

Les zones protégées
Les secteurs
L'utilisation des paliers d'escalier
Les espaces à l'air libre

LES CONSÉQUENCES SUR LES ÉQUIPEMENTS D'ALARME

Les obligations et les procédures d'alarme
Les solutions techniques

LES CONSÉQUENCES SUR L'ORGANISATION DE L'ÉVACUATION

Le service de sécurité incendie
Les consignes et les plans d'évacuation
Les plans d'intervention
Les solutions de prise en compte des personnes en situation de handicap

LES DISPOSITIONS POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Les dispositions du Code du travail
Les solutions techniques

ÉTUDES DE CAS

Études de cas concrets portant sur l'évacuation des personnes en situation de handicap

TARIF

550 € HT la journée (1)

(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners